Notre Dame des Landes, outil de développement régional d’utilité publique ou Grand Projet Inutile ? (pas pour tout le monde…)

La création du nouvel aéroport de Notre Dame des Landes revenant en force dans l’actualité tant régionale que nationale, le cercle de Nantes qui avait déjà abordé la question sous l’angle de l’absence de transparence en matière de prise de décision, à la lumière d’éléments nouveaux a souhaité poursuivre sa réflexion. Il ne s’agit pas pour nous de reprendre l’argumentaire des associations anti - aéroport, telle l’ACIPA ou CéDpa dont les sites sont consultables sur la toile, mais de revenir, comme l’a fait Madame Verchère ex maire de Bouguenais commune d’implantation de l’actuel aéroport de Nantes Atlantique, ex Conseillère Régionale sur la façon dont le dossier a été instruit par les décideurs. Pour ce faire, nous avons parcouru les bonnes feuilles d’un petit opuscule signé d’une opposante historique qui connait le dossier à la virgule près qui va paraître dans les tous prochains jours. A lui seul, son titre est tout un programme ; **Notre Dame des Landes : la fabrication d’un mensonge** **d’Etat.** Cette étude très documentée tient en trois chapitres ; elle est publié sur : « Les deux blogs d’Eric CHALMEL : Les Etats et Empires de la Lune et FRAP26 ».

En quelques mots : une analyse comparative des dossiers montre la présence des mêmes ingrédients :

* Confiscation de l’intérêt général la définition de l’Utilité Publique est au cœur du problème)
* Absence de l’étude objective des solutions alternatives :(opacité de l’étude socio économique, absence des critères comptables ayant motivé la Déclaration d’Utilité Publique, rétention d’information de la part de la Direction Générale de l’Aviation Civile)
* Saucissonnage des dossiers : (contrairement à la Directive européenne dite Plan/programmes» qui exige que l’impact d’un projet soit estimé dès le début du processus, la France continue à faire le contraire : on examine les conséquences de la plate- forme aéroportuaire et de sa route. L’étude de l’impact d’une éventuelle desserte ferroviaire viendra après ce qui permet évidemment le saucissonnage des coûts….
* Peu de valeur donnée à la destruction environnementale
* Non indépendance des études environnementales (Commission des sites, expertises, conte- expertises qui révèlent des conflits d’intérêt).
* Recours non suspensifs, d’où la possibilité que le dossier soit retoqué après démarrage des travaux.

Au total si l’on ajoute à ces vices de procédure qui vont des manquements à l’éthique, à la manipulation, la rétention d’informations, aux mensonges le citoyen est fondé à s’interroger sur la légitimité de la prétendue démocratie participative, modus operandi du processus décisionnaire. Pour mémoire. Première étape on met en place des procédures de débats dont on affirme régulièrement la transparence et l’objectivité de la décision. Deuxième étape : on s’attache à donner l’impression que l’on suit ces principes vertueux alors que les décisions futures sont déjà dans les cartons. Troisième étape : On affirme que les préoccupations des citoyens ont été entendues et que le projet a été substantiellement amélioré. Si l’opposition persistait on dénoncera une minorité agissante motivée par son intérêt personnel ou bien de dangereux anarchistes. Le tour est joué, les décideurs, en toute mauvaise foi, décider dans le dos du peuple.

Que l’on fasse sien l’argumentaire des grandes entreprises relayé par les pouvoirs publics ou celui des opposants, à l’instar de Mme Verchère figure de proue des contestataires et fille d’une institutrice et d’un ouvrier sidérurgiste, soyons sûrs que les éléments de langage sont déjà prêts à l’emploi. Le Premier Ministre, les ministres des Transports, de l’Ecologie, le Préfet de Région, les Grands Elus locaux, du Parti Socialiste aux Républicains, pourront déclarer la main sur le cœur : «  le gouvernement a été à l’écoute des opposants, il a mis en place une commission de dialogue [….] la justice a dit le droit. Il est temps désormais de passer à l’action d’autant que les procédures ont été respectées et l’aménagement de cet aéroport est exemplaire du point de vue du développement durable. Force doit désormais rester à l’Etat de Droit. Fin du chantier législatif, place aux engins de chantier sous bonne escorte.

Rien n’est figé, ce dossier emblématique selon la façon dont il sera tranché pourrait bien réveiller une colère populaire visiblement de moins en moins contenue et cela, en dépit de l’état d’urgence. La perception de la confusion des genres, une des facette du néo libéralisme dévastateur pourrait bien aboutir à une contestation radicale des « mensonges d’Etat ».

Post Scriptum : L’organisation d’un référendum n’épuise pas la question